

Réunion du 9 décembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Nicolas MATT, membres.
- Procuration(s) : Mme Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON, Mme Françoise BEY ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu
- Ne prennent pas part au vote : Mme Danielle DILIGENT
- Rapporteur : M. Yves SUBLON

**CD/2019/087
L650_2019_11_27_087**

310 - Insertion sociale et professionnelle

**Participation du Conseil Départemental aux Sociétés
Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve la possibilité pour le Département du Bas-Rhin de participer au capital social de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) comme suit :

- une participation limitée à deux ou trois SCIC maximum par an et plafonnée à un maximum de dix prises de participation au total pour le secteur de l'insertion professionnelle et de l'emploi
- chacune des participations financières au capital de ces SCIC est limitée à un montant maximum de 10 000 euros par prise initiale de capital, afin de garantir la qualité des partenariats et leur cohérence au regard de la politique publique menée ;

- décide que la sélection des SCIC pour lesquelles le Département du Bas-Rhin peut entrer au capital social s'effectuera autour des trois critères suivants :

1. les orientations stratégiques de la SCIC présentant un intérêt exceptionnel pour le Département en termes d'image du territoire, d'inclusion et d'innovation sociale, de développement de l'emploi local et de construction d'un écosystème économique et social local ;
2. le niveau envisagé dans la dynamique partenariale avec le Département permettant un réel échange sur les orientations stratégiques ;
3. la qualité de fonctionnement de la structure, crédibilité de la stratégie de développement (avec analyse notamment des comptes de la structure, de la répartition des voix entre les différentes catégories d'associés, du niveau de consensus au sein de la gouvernance, du plan stratégique de moyen terme, de l'implication d'autres collectivités publiques);

- autorise le Département du Bas-Rhin à entrer dans la gouvernance et au capital social de la SCIC « Relais 2D » et de la SCIC « Régie des Ecrivains » comme suit :

- SCIC « Relais 2D » sise 21b Avenue du Neuhof, 67100 STRASBOURG

- au sein du collège des partenaires institutionnels ou des politiques de l'emploi

- acquisition de 100 parts sociales pour un montant total de 10.000 €uros
- SCIC « Régie des Ecrivains » sise 1 rue Verlaine, 67300 SCHILTIGHEIM.
- au sein du collège « Catégorie 1 : Expert »
- acquisition de 100 parts sociales pour un montant total de 10.000 €uros
- autorise le Président à engager les demandes nécessaires pour ces deux prises de participation.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 45

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJOGUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT	44
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
 Pour le Président
 Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
 Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20191209-
 lmc1133846-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/12/19